

Parcours d'accès spécifique santé (PASS)

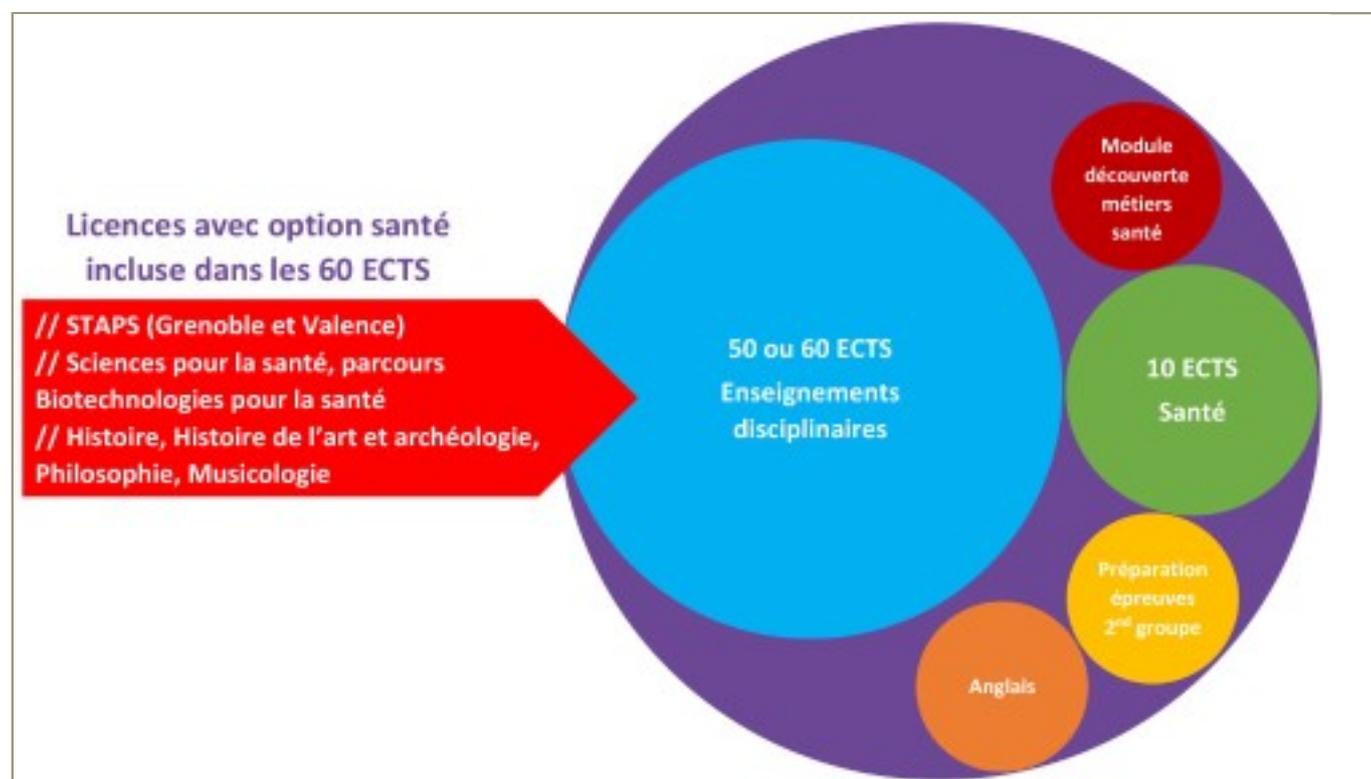
Présentation

La première année commune aux études de santé (PACES) disparaît. Plusieurs voies d'accès aux études de santé sont désormais envisageables :

- Licence comportant une option "accès santé" (L.AS) : ces licences sont proposées sur le site de Grenoble et le site de Valence à l'Université Grenoble Alpes (UGA) et à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB).
- Une voie d'accès pour les titulaires d'un titre d'ingénieur, d'un diplôme de master 2e année et d'un doctorat
- Le parcours d'accès spécifique santé (PASS) incluant les enseignements d'une discipline de licence (10 ECTS)

Licence comportant une option "accès santé" (L.AS)

- Groupe 1 : 1re année de licence avec option santé incluse dans les 60 ECTS à l'UGA

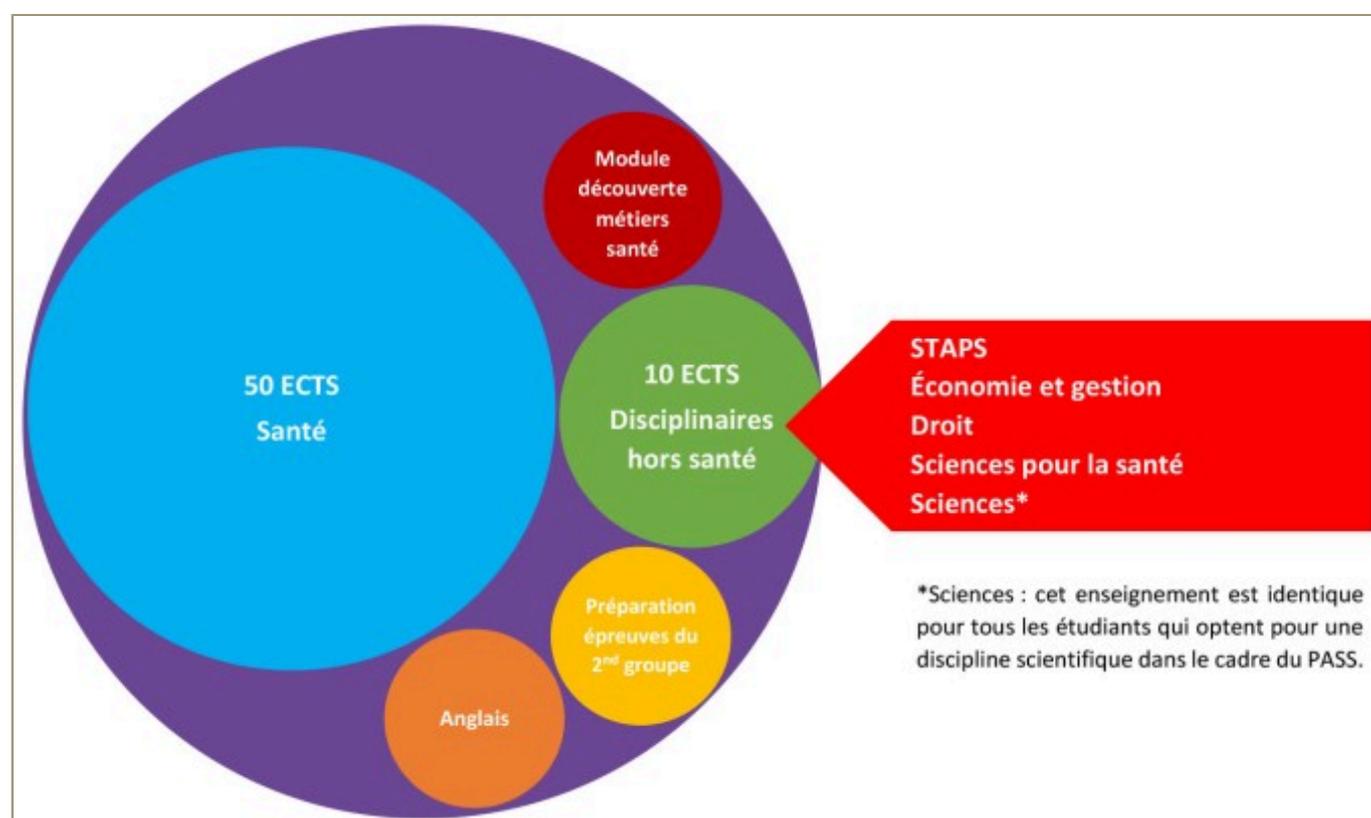


- Groupe 2 : 1re année de licence avec option santé non-incluse dans les 60 ECTS à l'UGA
- LAS du domaine Droit Economie Gestion (DEG) : [Droit](#), [Economie-gestion](#)

- LAS du domaine Sciences humaines et sociales (SHS) : [MIASHS](#) ; [Psychologie](#)
- [LAS du Département licence sciences et technologie - Grenoble \(DLST\)](#) : Chimie et biochimie ; Informatique, mathématiques et applications ; Physique, chimie, mécanique, mathématiques ; Sciences pour l'ingénieur ; Sciences du vivant
- [LAS du Département sciences Drôme-Ardèche - Valence \(DSDA\)](#) : Chimie-Biologie ; Informatique, mathématiques et applications ; Physique, chimie, mécanique, mathématiques
- LAS (option santé incluse) sont également proposées à l'[Université Savoie Mont-Blanc](#), en partenariat avec l'UGA

Parcours d'accès spécifique santé (PASS)

- Option disciplinaire incluse dans les 60 ECTS de la PASS à l'Université Grenoble Alpes



- Pour plus d'informations : consultez la [Foire aux questions sur les études de santé](#)

Admission

- Peuvent s'inscrire de plein droit dans un des parcours de formation antérieurs : les étudiants français titulaires d'un baccalauréat français ou d'un diplôme français admis en dispense du baccalauréat par la réglementation nationale
- Conditions d'admission : Pour les étudiants étrangers - dossier de demande d'admission préalable (DAP)
- Nul ne peut être autorisé à prendre plus d'une inscription en première année spécifique santé

Vous allez obtenir ou avez obtenu le baccalauréat français ou le DAEU-B (Diplôme d'accès aux études universitaires). Vous devez candidater sur le site [Parcoursup](#) pour toute inscription dans les établissements d'enseignement supérieur.

Vous êtes titulaire ou futur titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires de votre pays et vous souhaitez intégrer une 1^{ère} année de licence ou la première année spécifique santé dans une université française :

vous devez obligatoirement remplir un formulaire de Demande d'Admission Préalable (DAP). Comment obtenir un dossier de Demande d'Admission Préalable ? Auprès de [L'Espace Campus France](#) pour les candidats étrangers résidant en : Algérie, Argentine, Benin, Brésil, Burkina Fasso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo-Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Ile Maurice, Inde, Indonésie, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie (suspendu), Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam. Auprès du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France pour les candidats étrangers résidant dans un autre pays

Poursuites d'études

Compétences nécessaires à la poursuite d'étude :

- en 2^e année du diplôme de formation générale en sciences médicales, maïeutiques, pharmaceutiques, odontologiques et 2^e année de la formation conduisant au diplôme d'Etat de kinésithérapie
- dans un parcours de formation conduisant au diplôme national de licence

Un étudiant peut présenter sa candidature à une ou plusieurs formations parmi les formations de médecine, pharmacie, maïeutique, odontologie et kinésithérapie. Les épreuves d'admission en 2^e année médecine sont organisées en deux groupes. Quel que soit le groupe de parcours de formation antérieur (1 ou 2), les étudiants sont autorisés à poursuivre en 2^e année des études de médecine, à l'issue :

- du 1^{er} groupe d'épreuve (50% des étudiants autorisés à poursuivre)
- du 2nd groupe d'épreuve (50% des étudiants autorisés à poursuivre)

Les épreuves du 1^{er} groupe sont constituées :

- de la validation du parcours conduisant au diplôme national de licence (60 ECTS) ET de la validation de l'option santé (10 ECTS).
- de la validation de la première année spécifique santé (60 ECTS) ET de la validation de l'option disciplinaire (10 ECTS).

Les candidats ayant obtenu des notes supérieures à des seuils minimaux (I) définis par le jury sont admis directement en 2^e année de médecine, sans avoir à se présenter aux épreuves du 2^e groupe.

Les candidats ayant obtenu des notes inférieures aux seuils minimaux (I) mais supérieures à des seuils minimaux (II) définis par le jury sont doivent se présenter aux épreuves du 2^e groupe. Les épreuves du second groupe sont constituées d'épreuves orales comportant deux entretiens du candidat avec au moins deux examinateurs, pour une durée totale d'au moins 20 minutes.

Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission en 2^e année de études de santé (médecine, pharmacie, maïeutique, odontologie), sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature. Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations pour lesquelles le candidat a déposé un dossier (médecine, pharmacie, maïeutique, odontologie).

Infos pratiques :

- > Composante : UFR Médecine, UFR Pharmacie
- > Niveau : Bac +1

- > Durée : 1 an
- > Type de formation : Formation initiale / continue
- > Lieu : Valence - Laffemas

Contacts

Responsable pédagogique

Pr. José LABARERE

Seigneurin Arnaud
Arnaud.Seigneurin@univ-grenoble-alpes.fr

Gauchard Pierre Alexis
Pierre-Alexis.Gauchard@univ-grenoble-alpes.fr

Hamida Hassiba
Hassiba.Benzertiha@univ-grenoble-alpes.fr
Secrétariat de scolarité

Hamida Hassiba
Hassiba.Benzertiha@univ-grenoble-alpes.fr
Contact administratif

Scolarité PASS
scolarite-pass@univ-grenoble-alpes.fr
Tel. 0476637168 / 0457041200

Programme

Les enseignements sont organisés au sein des unités de formation et de recherche conformément au règlement des études de chaque parcours conduisant au diplôme national de licence et comportent 1) une préparation au 2nd groupe d'épreuve et 2) une option santé (10 ECTS). Les crédits ECTS de l'option santé peuvent être acquis au cours d'une ou plusieurs années universitaires. Les crédits ECTS de l'option santé peuvent être totalement ou partiellement inclus dans le parcours conduisant au diplôme national de licence.

Les enseignements de la première année spécifique santé sont organisés au sein des UFR de Médecine et de Pharmacie conformément au règlement des études. Ils comportent 1) une préparation au 2nd groupe d'épreuve, 2) un module d'anglais, et 3) une option disciplinaire (10 ECTS).